



## **DECLARATION DE POSITION DE L'EFN SUR LES FONDS STRUCTURELS ET DE COHESION SOCIALE**

L'UE s'apprête à dépenser 308 milliards d'Euros affectés aux Fonds Structurels et de Cohésion pour la période 2007-2013, afin de réduire les disparités et soutenir le développement régional, en développant des infrastructures, des ressources humaines, et en soutenant la recherche et le développement.

L'EFN pense que le Développement Professionnel Continu pour les professionnels de la Santé en exercice est extrêmement important pour atteindre des niveaux de haute qualité pour les soins aux patients dans tous les environnements de soins de santé. Aussi, l'EFN demande aux Etats Membres d'utiliser les Fonds Structurels et de Cohésion afin de soutenir l'innovation en matière de Développement Professionnel Continu.

L'EFN estime que :

- La Commission et les gouvernements régionaux devraient simplifier les procédures afin de permettre que les fonds soient alloués de manière transparente, efficace et rapide aux bénéficiaires finaux ;
- La Commission devrait fournir une assistance technique aux Etats Membres et aux régions en mettant en place un programme de formation adéquat ;
- Les Etats Membres devraient garantir une coordination politique, technique et administrative efficace, conformément au principe de partenariat, pour la bonne gestion des fonds ;
- Les subventions devraient être adaptées aux conditions spécifiques des professionnels de la santé, pour que des projets puissent être mis en place et obtenir des résultats durables ;
- Le Fond Social Européen devrait investir dans le capital humain en assurant une meilleure formation et des niveaux de qualification régulièrement accrus, en particulier chez les infirmières ;
- Les Etats Membres devraient soutenir les femmes dans le marché de l'emploi et supprimer les disparités existantes en matière de salaire entre les femmes et les hommes ; et,
- Les organisations Infirmières devraient être encouragées à demander des Fonds de Cohésion et être incluses dans les réseaux d'échange de bonne pratique.

*Déclaration de Position de l'EFN – Avril 2008*

**Fédération Européenne des Associations Infirmières (EFN)  
Numéro d'Enregistrement 476.356.013  
Clos du Parnasse 11A, 1050 Bruxelles, Belgique  
Tel: +32 2 512 74 19 Fax: +32 2 512 35 50  
Email: [efn@efn.be](mailto:efn@efn.be) Site Web: [www.efnweb.org](http://www.efnweb.org)**